



15^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Rome, Italie, 27-28 novembre 2008

UNEP/CMS/ScC15/Doc.14

SUIVI DES DÉCISIONS DE LA COP8 : DÉVELOPPEMENT DES INDICATEURS POUR LES ESPÈCES MIGRATRICES (Rés. 8.7)

1. Le développement des indicateurs pour les espèces migratrices a été reconnu par la COP8 en tant qu'évolution vers une évaluation de la contribution de la Convention à l'accomplissement de l'objectif fixé pour 2010. A cet égard, la COP8 a demandé au Secrétariat de continuer à communiquer avec le secrétariat de la CBD (Convention sur la biodiversité) et les autres conventions et institutions sur la biodiversité concernées en vue d'adopter des indicateurs adaptés permettant de mesurer l'accomplissement de l'objectif de 2010 et, en collaboration avec le Conseil scientifique, de développer un Indice des espèces migratrices dans le contexte de l'Indice planète vivante.
2. Dans le cadre de l'exécution de ce mandat, le Secrétariat de la CMS a rejoint le projet 2010 Biodiversity Indicators Partnership (BIP) début 2006. Ce partenariat est une initiative qui réunit plus de 40 organisations et agences travaillant sur les indicateurs de biodiversité pour 2010 afin de contribuer à l'accomplissement de l'objectif de 2010. Il est coordonné par la section UNEP World Conservation Monitoring Centre (UNEP-WCMC).
3. Le BIP a pour but de favoriser la fourniture régulière des indicateurs 2010 au niveau mondial de manière à faciliter l'intervention de la politique et de communiquer le degré de réussite de l'objectif de 2010. Il devrait établir des liens entre le développement d'un indicateur de biodiversité mondial et régional, et relier ce travail à d'autres objectifs et indicateurs utilisés dans les divers accords environnementaux multilatéraux tels que la CMS, et d'autres initiatives internationales tels que les Objectifs du millénaire pour le développement. Pour plus d'informations sur le BIP, veuillez consulter le site web du BIP : <http://www.twentyten.net>.
4. Parmi les principaux indicateurs identifiés par la CBD pour évaluer la progression vers, et la communication de l'objectif de 2010 au niveau mondial, et actuellement considérés dans le cadre du partenariat 2010 BIP, deux semblent correspondre particulièrement à la CMS : l'Indice planète vivante (LPI) et l'Indice de la Liste rouge (RLI).
5. En vue de favoriser l'évaluation de l'applicabilité et de l'adéquation du LPI et du RLI dans le contexte de la CMS, des exposés conceptuels ont été commandés à BirdLife International et l'Institute of Zoology of the Zoological Society of London (ZSL), avec une aide financière du gouvernement italien. Ces deux documents sont joints en annexe. Concernant l'Indice planète vivante, le travail entrepris a inclus une intégration de la base de données existante du LPI, avec des données sur les populations d'espèces migratrices utiles pour la CMS.

6. Le développement des Indicateurs pour les espèces migratrices en fonction du LPI et du RLI est prévu comme étant une contribution spécifique de la CMS au 2010 BIP (Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010).

Action requise :

Le Conseil scientifique est invité à :

- a. Passer en revue et commenter les rapports soumis.
- b. Evaluer l'adéquation des Indicateurs pour les espèces migratrices dans le contexte de la CMS.
- c. Transmettre ses recommandations à la COP concernant l'utilisation et l'éventuel développement supplémentaire de ces indicateurs dans le contexte de la Convention.